

## Décret n° 2008-526 du 3 juin 2008 relatif à l'Observatoire des risques médicaux

03/06/2008

*L' Observatoire des risques médicaux a vocation à recueillir les informations qui doivent améliorer la connaissance des accidents médicaux les plus caractéristiques par leur fréquence et leurs conséquences pour en dégager le coût global et permettre l'étude et la mise en œuvre d'actions de prévention.*